

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 09 DECEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 09 décembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à REILLON sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 23
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. HAINZELIN Francis, M. JAMBOIS Guy, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, M. SONREL Christophe, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ACREMENT René donne pouvoir à M. MULLER Bernard, M. BAUDOIN Jacques donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant :

M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy

Etaient excusés :

M. AUBERT Jean-Christophe, M. BOUCAUD Christian, M. HAUVILLER Jonathan, Mme JACQUOT Dominique, M. MERCIER Thierry

Voix consultative : M. RICHARD Claude (présent), Mme Sophie LEHE (excusée)

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-053

Date de convocation
02/12/2015

DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL

Date d'affichage
18 DEC. 2015

Monsieur le Président expose la Décision modificative budgétaire n°3 du budget principal.

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :

Lors du passage en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, certains fournisseurs ont facturé des frais de changement de siret et en particulier la société PITNEY BOWES qui nous loue la machine à affranchir.

Il est proposé au Comité du Pôle de créer l'article 6188 « autres frais divers » au chapitre 11 du budget principal pour un montant de 264.00€. La contrepartie sera déduite de l'article 6064 « fourniture de bureau » excédentaire.

Les autres articles 6218 et 6615 ont été créés au budget avec les crédits à zéro, il s'agira de faire des virements de crédit des articles 64111 et 66111 dans leur chapitre respectif.

... /

DEPENSES			
Article (chap.)-Opération		Désignation	Montant
011	6188	Autres frais divers	264.00
	6064	Fournitures de bureau	-264.00
012	6218	Personnel extérieur	400.00
	64111	Personnel titulaire	-400.00
066	6615	Intérêts des comptes courants	210.00
	66111	Intérêts des emprunts et dettes	-210.00

Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE la décision modificative n°3 du budget principal

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Reillon

Le Président
Hervé BERTRAND

